



DECLARATION LIMINAIRE  
CAPL AFFECTATION CADRES B du 17/07/2014

Monsieur le Président,

Cette CAP locale se déroule dans le même contexte que celle de la catégorie C à savoir des vacances d'emplois importantes, au nombre de 1362 à l'ouverture de la CAP nationale du 13 mai dernier. La situation de l'emploi B à la DGFIP est dramatique puisque, pour la 6ème année consécutive on assiste à des suppressions d'emplois (562 en 2014).

Pourtant, à l'occasion de cette CAP N, les organisations syndicales CGT, FO et CFDT ont réitéré leurs revendications d'une seule voix : **Pour un poste vacant demandé : une arrivée au 1er septembre** ainsi que l'appel de l'intégralité des listes complémentaires B et un recrutement massif par concours. La direction générale a refusé.

Les élus, conscients de leur responsabilités, ont tout de même pris part à cette CAP.

Ce refus de l'administration obère les chances de nombre de nos collègues d'obtenir une mutation. Certes, cette décision est moins visible que d'autres attaques frontales menées par la DG envers les personnels, puisqu'elle ne concerne qu'une partie des agent-es chaque année. Les conséquences en sont cependant tout aussi graves, puisqu'elles placent certains de nos collègues dans des situations parfois dramatiques sans résoudre le problème du manque crucial d'effectifs dans de nombreuses structures.

Pour ce qui est du mouvement local, nous reviendrons au fil des débats sur un certain nombre de points :

- La règle de l'ancienneté administrative applicable dans l'instruction annuelle sur les mutations n'a pas été respectée dans un cas :  
L'instruction stipule : « L'ancienneté administrative ainsi calculée est pondérée par l'inter-classement intégral des grades à l'intérieur de chacun des corps B et C, en fonction de l'indice nouveau majoré ».
- Un agent n'a pas été affecté sur la paierie départementale alors qu'un poste reste vacant. Rien ne s'oppose à son affectation sur ce poste. En conséquence, un autre agent pourrait obtenir son 4ème vœu au lieu du 6ème.
- Le mode d'affectation en filière gestion publique des catégories B et C sans distingo, tant décrié par la CGT FP, montre aujourd'hui ses limites. Ainsi un agent n'obtient pas satisfaction sur un poste B resté vacant du fait d'un surnombre en catégorie C.

Avant cette CAP locale, il manque plus de 10 emplois dans la filière gestion publique (L'Andelle-Bernay- Pont de l'Arche- Le Roumois- Nonancourt- SIP SIE verneuil- Vernon- Paierie départementale-Conches- St André de l'Eure). Dans la filière fiscale, 3 emplois sont vacants dont 2 au SIE d'Evreux-nord et 1 au Pôle contrôle expertise (PCE) de Pont -Audemer.

Les élus en CAP L